

Lettre ouverte à Monsieur Gabriel Attal Premier ministre

Paris, le 7 février 2024

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous l'avez récemment précisé, nous devons engager notre pays vers plus de pragmatisme et de bon sens. Au-delà de la situtaion préocuppante du logement, les filières de recyclage, en général, et des matériaux de construction et du bâtiment en particulier, en ont également un besoin pressant.

Depuis janvier 2023, les entreprises qui mettent en marché des produits et matériaux pour la construction doivent contribuer financièrement à leur fin de vie. Quoi de plus normal! Dans la filière de l'ameublement cela existe depuis 2013 et dans la filière de l'électroménager, aussi, avec des écocontributions répercutées à l'identique aux consommateurs. Ce principe est vertueux et pragmatique car chaque consommateur prend conscience, au moment de l'achat de son produit, que son recyclage a un coût et qu'il y participe, même modestement.

Le coût de la filière à Responsabilité des Producteurs (REP)pour le Bâtiment est évalué à 2 milliards d'euros pour 42 millions de tonnes collectées par an, ce qui en fait l'une des filières de recyclage les plus importantes. Lors de l'agrément des éco-organismes en charge de cette filière, l'Etat les a contraints à une trajectoire règlementaire qui consiste à atteindre un objectif de collecte de 53% des volumes en un an. Étant donné les investissements nécessaires et la difficulté de mise en place des flux à trier, cet objectif est totalement inatteignable.

Il n'est pas pragmatique que les dispositions réglementaires de cette filière ne prennent pas en compte la nécessité d'une montée en charge progressive dont le coût de gestion (qui, pour certains produits peut représenter plus de 5% du prix de vente) est transféré aux entreprises. Les autres filières REP de l'électroménager et de l'ameublement (aux volumes plus faibles) n'ont pas vécu une telle pression réglementaire sur les objectifs et ont pu définir avec l'Etat le rythme de montée en charge. D'autre part, ces objectifs de collecte sont décorrélés des volumes mis sur le marché alors que l'on sait parfaitement que 2024 et 2025 vont être des années très compliquées pour le bâtiment avec des mises en chantier qui ont déjà chuté de plus de 22% en 2023.

Alors, soyons pragmatique! Dans une période où l'on souhaite limiter l'inflation, ne construisons pas des barèmes d'éco-participation basés sur des objectifs inatteignables.

Donnons de la progressivité à ces objectifs afin que la filière puisse s'organiser en optimisant les coûts de reprise et de traitement et, donc, l'impact sur les prix de vente des produits.

Soyons pragmatique! Profitons de l'arrêté concernant le matériau bois que le Gouvernement a mis en consultation pour traiter l'ensemble des questions que soulève cette nouvelle filière plutôt que de traiter partiellement le sujet avec le risque de relancer la guerre des matériaux.



Soyons pragmatique ! Dans une politique de l'offre, n'ajoutons pas inutilement des cailloux dans les chaussures des entreprises industrielles françaises. Accompagnons-les pour qu'elles marchent au même rythme que leurs concurrentes européennes et mondiales.

Soyons pragmatique ! Ce n'est pas l'ambition de la filière de collecte des déchets que nous remettons en cause, c'est de transférer ces charges aux entreprises dans un délai aussi court et dans un contexte économique à la fois inflationniste et en forte décroissance.

C'est aussi l'intérêt des pouvoirs publics d'accepter cette transition en faisant la pédagogie nécessaire au niveau des consommateurs et d'effectuer ce travail de replanification pour embarquer tous les acteurs d'une filière aussi importante et stratégique pour notre pays.

Monsieur le Premier ministre, la filière du bâtiment qui entre dans une situation économique extrêmement compliquée, compte sur vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma haute considération

Jean Luc Guéry Président d'INOHA, les Industriels du Nouvel Habitat

A propos d'INOHA

Association professionnelle des Industriels du Nouvel Habitat, INOHA fédère, depuis 1978, les fabricants de produits manufacturés destinés à l'entretien, au bricolage, à l'aménagement extérieur, au jardinage, à l'amélioration de l'habitat et à la construction résidentielle neuve. INOHA les fédère pour les aider à accélérer leur développement dans une approche multi-canal et s'engage auprès d'eux à les éclairer, à construire et à peser dans un esprit de partage, d'engagement et de respect. INOHA et ses adhérents sont au service des Français qui font de leur habitat une valeur refuge, source de leur bien-être.